



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Région SUD EST : 06 43 44 93 82 -  
06 23 52 24 13

## ***Du volontariat à l'injonction :***

### ***la difficile condition de stagiaire à la PJJ***

Dans ce contexte sanitaire compliqué et tendu, les services de la PJJ se retrouvent à gérer une organisation complexe dans l'intérêt supérieur des jeunes. S'ajoute à cette situation inédite un dysfonctionnement dans les services d'hébergement, avec de nombreux arrêts maladie.

Certaines Dt ont fait le choix d'un nouvel appel à volontariat aux professionnel.les des autres services. Lors du premier confinement du mois de mars nous avons appelé à la solidarité avec les collègues des foyers. Par la suite, nous avons rappelé que les Dt avaient aussi instrumentalisé cette solidarité en utilisant les collègues pour pallier les difficultés de certains foyers, sans pour autant travailler les problèmes de fond des structures d'hébergement.

La Dir a eu largement le temps d'anticiper depuis un an pour que nous ne nous retrouvions pas confronté à la même configuration. De plus, le confinement actuel ne pose pas le même cadre et les professionnel.les des autres services maintiennent les suivis et les missions essentielles. Nous n'acceptons donc pas cet appel à volontariat et rappelons tout simplement aux Dt et à la Dir que les professionnel.les des autres services ont un travail...Et par ailleurs, nous avons tous pu constater que cette dernière année a encore une fois été la démonstration d'un mépris pour les personnels, tant sur le plan de nos missions que sur les questions de condition de travail. Les dernières évaluations nous l'ont encore bien démontré.

Les difficultés de fond des foyers ne seront pas résolues avec des mesures cosmétiques et ne sont pas liés à la crise sanitaire.

Dans ce marasme, on serait en droit d'attendre que les Dt restent garantes d'un certain cadre qui protège et sécurise les personnels. Hélas, encore une fois, nous avons pu constater que ce n'est pas le cas.

La Dt Alpes/Vaucluse a, en effet, demandé à un collègue éducateur en formation sur une UEMO de rejoindre illico presto le Centre fermé de Montfavet pour pallier l'absence d'éducateurs sur un service. Qu'on se rassure, il était doublé du professeur technique dont c'est évidemment le rôle. Peu importe le protocole de formation, peu importe que le Ptf n'en ait pas été informé, peu importe que le Rue du service et les référents de l'Uemo n'ait pas été sollicités. Et surtout, peu importe que le collègue en formation ne puisse pas s'opposer à ce type de sollicitation. Comment un stagiaire peut-il s'opposer à cette demande hiérarchique quand même le directeur du service qui est censé lui garantir sa qualité d'éducateur en formation ne le fait pas ?

Nous avons immédiatement interpellé la DT pour dénoncer cette situation. Le PTF a aussi réagi en diligence pour que toutes mesures soient prises pour que l'éducateur en formation puisse réintégrer son lieu de stage dans la journée, ce qui fut fait. Et nous en sommes satisfaits pour le collègue.

Cette histoire montre encore une fois que dans un contexte de crise aigüe tout reste possible à la PJJ. Nous demandons à la Dir et aux Dt de garantir les droits des personnels et le respect du protocole de formation des stagiaires, en toute situation et appelons tous les collègues à nous signaler toute tentative contraire.